

entreprises? Ici encore, le gouvernement n'a tout simplement pas réagi. Les petites entreprises sont un secteur vital de l'économie qui crée plus de biens et services et, peut-être, plus d'emplois que tout autre. C'est également un secteur qui paie peut-être plus d'impôts que tout autre. Le gouvernement montre-t-il la voie pour stimuler l'expansion des petites entreprises? Est-il assez troublé par le taux d'échecs pour être poussé à prendre des mesures rapidement? Le gouvernement offre-t-il de participer aux risques pour ce qui est, en fait, l'élément essentiel des petites entreprises, à savoir le capital dont ils peuvent disposer? La réponse est un «non» accablant.

Nous avons fait une suggestion. Nous cherchions à inciter le chef d'entreprise à investir dans sa propre affaire ou dans n'importe quelle petite entreprise canadienne afin qu'elle prenne de l'expansion, à investir dans n'importe quelle entreprise nouvelle, seul ou en association avec d'autres. Nous avons proposé comme stimulant le crédit à l'investissement auquel aurait accès tout citoyen canadien investissant directement dans une petite entreprise d'appartenance canadienne. Ce crédit, qui s'élevait à 50 p. 100 de l'investissement approuvé ou à un maximum de \$5000 par an, serait déduit des impôts sur le revenu de l'investisseur ou directement remboursé. Avant que ce crédit soit autorisé, il serait exigé de l'entreprise qu'elle s'inscrive auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce, car seuls seraient autorisés les investissements dans de petites entreprises d'appartenance canadienne. Les petites entreprises comprendraient les sociétés d'une valeur nette maximum d'un million de dollars et faisant un chiffre d'affaires annuel maximum de dix millions. Les sociétés proches de la limite supérieure devraient prouver que de nouveaux capitaux créeraient un nombre substantiel d'emplois supplémentaires. Aucune société ne serait considérée comme une petite entreprise si ses actions étaient cotées en bourse ou si elle était régie par une autre société ne remplissant pas les conditions exigées.

Certains types d'entreprises n'auraient pas droit au crédit à l'investissement. Ce serait le cas, par exemple, des entreprises d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz, les mines, etc. De même, les exploitations foncières, les entreprises de location et les établissements financiers n'y auraient pas droit. L'investisseur continuerait de profiter des avantages du crédit d'impôt, qui ne serait remboursable au gouvernement que lors de la réalisation de l'investissement. Au cas où il ne récupérerait pas la totalité de son investissement, le montant du crédit équivaldrait à la moitié de son recouvrement. Aucune déduction de perte en capital ne serait possible. Si l'investisseur réalisait un gain, celui-ci serait imposable de la façon habituelle.

Je ne prétends pas qu'il s'agisse d'une suggestion parfaite, ni de la seule capable d'être efficace. J'estime cependant que la méthode serait bonne et qu'il est urgent d'en adopter une de ce genre. Au moins, le Parlement en aurait été immédiatement saisi par un gouvernement progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

• (1650)

M. Stanfield: Nous savons tous que le discours du trône faisait allusion à une sorte de projet à l'intention de la petite entreprise. Nous savons tous que le ministre des Finances, de son aveu même, croit que le sujet doit nous préoccuper. Mais que devons-nous attendre du ministre lorsqu'il aura enfin produit quelque chose? Je n'ai qu'à

Subsides

me fier à sa réaction au programme que j'ai proposé. Il a déclaré: «... ce serait une mine d'or pour certains particuliers,» et, il a même ajouté, chose encore plus significative, «sans avoir démontré le besoin en capitaux de la petite entreprise». Bref, le ministre non seulement attaquait mon programme mais mettait en doute que la petite entreprise du Canada eût manifestement besoin de ces capitaux d'investissement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Tel n'était pas le sens de cette déclaration.

M. Stanfield: Le ministre dit que tel n'était pas le sens de cette déclaration, mais, comme monsieur l'Orateur, je dois tirer le meilleur parti possible des paroles qu'on me présente et les interpréter équitablement. C'est ainsi que j'ai interprété la déclaration du ministre au moment où les journaux l'ont rapportée, et je ne vois pas d'autre interprétation possible.

Je crois que la déclaration du ministre est plutôt offensive pour les particuliers du Canada et fait affront aux représentants de la petite entreprise. Nous prétendons que notre proposition ferait naître des chances. Le ministre des Finances dit qu'elle encouragerait le mercantilisme. Nous prétendons qu'une telle politique répond au besoin de la petite entreprise au Canada et lui permettrait, ici de naître, là de croître. Elle répond au besoin de la petite entreprise, puisqu'elle encouragerait les Canadiens à prendre de l'importance dans l'économie nationale. Le ministre dit que la petite entreprise du Canada n'a pas montré qu'elle en éprouvait le besoin. Nous disons que la solution des graves problèmes du chômage et de l'expansion au Canada se trouve dans l'encouragement de l'initiative et de l'entreprise individuelle. Le ministre des Finances prétend qu'on ne peut faire confiance aux gens; pourtant, c'est le même ministre qui, dans son budget de 1972, manifestait sa confiance au moyen de propositions limitées qui, par la nature des choses, profiteront surtout à la grande entreprise.

Nous croyons que les encouragements que nous proposons, en une seule année, stimuleront l'initiative privée, fourniront de nouvelles possibilités d'emploi, accéléreront la demande de biens et de services plus que toute combinaison des prêts directs, des concessions et des subventions qu'accorde actuellement le gouvernement. Une telle politique inspirerait de nouvelles initiatives à nos jeunes, dont beaucoup aujourd'hui sont privés et exclus des possibilités de s'intégrer à notre économie. Une telle politique intéresserait de nouveau le Canadien moyen à la réalisation des objectifs nationaux impérieux, comme le plein emploi, ou nécessaires comme l'encouragement à l'investissement, à la participation et à la propriété, dans l'intérêt de l'expansion d'économique.

Sur cette question d'autodétermination canadienne, je tiens à rassurer tous les députés que le seul choix possible pour le gouvernement actuel est d'accepter sa responsabilité historique de prendre l'initiative dans ce domaine. Les anciens chefs du parti conservateur se sont consacrés en toute loyauté, et pas seulement par des paroles, à développer la notion d'un Canada indépendant. Nous pensons que les Canadiens devraient pouvoir au maximum développer et appliquer leurs propres connaissances en matière de gestion et d'entreprise pour assurer à leurs compatriotes une participation croissante au commerce et à l'industrie de leur pays.

Je voudrais prendre une minute pour vous rappeler que c'est le gouvernement actuel qui a pris la décision d'obtenir la mise au point des satellites de communications, le